

Département du JURA  
Arrondissement de LONS LE SAUNIER  
Canton de NOZEROY  
**COMMUNE de NOZEROY**

République Française

**ARRETE PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU  
STATIONNEMENT - BROCANTE**

**Le Maire,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

Considérant qu'il y a lieu, pour la bonne organisation de la brocante organisée par l'association des commerçants (APERNE) le samedi 12 août 2023, de réglementer le stationnement et la circulation dans un but de sécurité publique.

VU l'intérêt général,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1er :** La circulation et le stationnement sont interdits le samedi 12 Août 2023 de 04h00 à 18h00 :

- \* Grande rue
- \* Rue Saint-Antoine
- \* Rue du 19 mars
- \* Place des Annonciades
- \* Place de la Mairie
- \* Place de l'Eglise
- \* Allée du Parc

**ARTICLE 2 :** Une signalisation sera mise en place par les organisateurs qui assureront aussi la sécurité.

**ARTICLE 3 :** Monsieur le Maire de Nozeroy, Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

A Nozeroy, le 02 Août 2023

Le 2<sup>ème</sup> adjoint,  
**JEANNAUX Daniel**

